L'accueil des migrants en Saône-et-Loire

« Remettre l'homme debout »

Interview de Jean-Amédée Lathoud, président de l'association Le Pont.

Pouvez-nous nous parler de votre association?

Notre association a été créée à Mâcon il y a quarante ans pour proposer aux sortants de prison un accueil dans un foyer d'hébergement. Elle a ensuite progressivement développé des actions diversifiées pour lutter contre la précarité (accueil de jour, accès au logement autonome, insertion par le travail, lits « halte soins-santé », accompagnement des majeurs protégés...). Nous sommes présents dans tout le département au plus près des territoires (par exemple CHRS à Mâcon et au Creusot, Maison relais à Autun, Accueil de jour à Mâcon et Louhans). Notre association est indépendante et professionnelle. Elle emploie, sous l'autorité du directeur général, Gilles Vulin, environ 120 travailleurs sociaux accompagnés d'une cinquantaine de bénévoles. Nous travaillons en bonnes relations et en complémentarité avec les associations (Secours catholique, Les Restos du cœur, ASTI, Éducation sans frontières, la Croix rouge, etc.).

Notre expertise du terrain, notre humanisme, notre indépendance et notre réactivité sont reconnus. Nous sommes aussi opérateurs publics : nos établissements et services – notre budget annuel est d'environ 8 millions d'euros – sont financés par l'État et les collectivités locales qui nous demandent de mettre en œuvre des politiques publiques de lutte contre l'exclusion. Nous avons ainsi accompagné l'an dernier environ 9 000 personnes en grandes difficultés dans notre département.

A quelle occasion êtes-vous en contact avec les migrants?

Nous avons la responsabilité du « 115 »pour tout le département. Ce



service téléphonique répond aux appels d'hébergement d'urgence 24 heures sur 24 et propose des solutions pour quelques jours aux sans domiciles fixes ou aux personnes en grande précarité (abris de nuit gérés par des bénévoles, accueils de nuit par des professionnels...). Le principe légal de l'accueil inconditionnel s'impose mais souvent nous ne disposons pas suffisamment de places disponibles.

D'autre part, l'État nous a chargés de la Plate-forme d'accueil des demandeurs d'asile (PADA) située à Mâcon qui est « la porte d'entrée » pour l'accès aux services des étrangers de la préfecture. Ouatre travailleurs sociaux accueillent les migrants, les renseignent et les aident dans leurs démarches. Nous sommes également en contact étroit avec l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) qui va évaluer les situations individuelles et orienter sur des hébergements plus pérennes.

L'an dernier nous avons ainsi reçu plus de 700 personnes.

Comment sont hébergées les personnes

Plusieurs associations comme Le Pont accueillent dans le département des demandeurs d'asile (La croisée des chemins, ADOMA, etc.). En ce qui nous concerne, nous disposons dans tout le département, à Mâcon, Tournus, Cluny, CCM... d'un certain nombre d'appartements dispersés financés par l'État : 52 places dans le dispositif d'hébergement d'urgence (HUDA), et 235 places en Centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA). Pendant l'instruction de leur dossier par l'OFPRA, les migrants sont accompagnés par une dizaine de nos salariés qui les soutiennent dans leurs démarches, pour les questions scolaires et de santé et l'accès à la langue. Les demandeurs d'asile, qui séjournent en attente d'une décision sur leur sort environ quatorze mois, n'ont pas le droit de travailler et touchent une allocation de l'OFII. La majorité de ces personnes sont originaires des Balkans (Albanie, Kosovo, etc.) et plus de 30 % arrivent d'Afrique

Quatre travailleurs sociaux accueillent les migrants, les renseignent et les aident dans leurs démarches.

L'an dernier nous avons ainsi reçu plus de 700 personnes.

Vous décrivez le dispositif général. Mais vous avez également à connaître de situations plus particulières?

En effet, en novembre 2016 après le démantèlement par l'État des campements de Calais et de Grande Synthe, nous avons accueilli, à sa demande, trente jeunes Afghans ou Africains, avec le soutien de deux travailleurs sociaux, dans des appartements au Centre d'accueil et d'orientation du Creusot (CAO).

Nous avons également pris le relais du Prado et du département, pour accompagner vingt-sept mineurs isolés devenus majeurs.

Enfin, nous avons soutenu en 2016 les habitants de la commune de Tramayes qui avaient pris en charge deux familles réinstallées d'Afghanistan et de Syrie qui avaient obtenu un statut de protection.

Ces demandeurs d'asile une fois que l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) a statué sur leur sort, que deviennent-ils?

Les réfugiés, qui ont obtenu l'asile, rentrent alors dans le droit commun de tous les candidats au logement ou des demandeurs d'emploi. Mais s'ils ont besoin d'un accompagnement

social, ils peuvent bénéficier pendant quelques mois de places en Centre provisoire d'hébergement (CPH). L'association a une convention avec l'État pour cinquante places. Trois travailleurs sociaux sont à leur côté. Cependant plus de la moitié des demandeurs d'asile suivis par Le Pont sont déboutés car ils ne justifient pas, au regard de la législation en vigueur et des conventions internationales, d'être persécutés pour des raisons raciales, religieuses ou politiques dans leur pays d'origine. Le préfet invite ces familles à quitter le territoire. Malgré cette injonction, ils ne repartent pas toujours, car beaucoup espèrent une régularisation ultérieure. « Sans papiers », ils relèvent alors de l'hébergement d'urgence et actuellement nous accompagnons une vingtaine de famille (quatre-vingts personnes) qui vivent dans la précarité dans des appartements loués.

En conclusion?

Les bénévoles sont bienvenus pour venir travailler aux côtés des travailleurs sociaux au soutien de ces familles (par exemple apprentissage de la langue, repas à l'accueil de jour, accompagnement scolaire...).

Nous avons soutenu en 2016 les habitants de la commune de Tramayes qui avaient pris en charge deux familles réinstallées d'Afghanistan et de Syrie qui avaient obtenu un statut de protection.

Le Pont, c'est aussi... Nous Collectons -> Dépôt Nous Valorisons -> Atelier Nous Sensibilisons -> Visite à l'environnement 10 rue Jean Mermoz 71000 MÁCON

> Nous avons le souci, au plus près des territoires, de répondre concrètement aux gens en difficulté en les soutenant dans leur démarche vers l'autonomie. Nous ne sommes pas dans une « démarche de guichet » mais en allant vers eux nous souhaitons, comme cela figure dans notre projet associatif: « remettre l'Homme debout »!

Nous Vendons -> Magasin

« Association LE PONT »

Rendez-vous sur notre site

Contacter votre paroisse « Saint-Vincent en Val Lamartinien »

175, route de Mâcon, 71960 La-Roche-Vineuse

Permanences d'accueil assurées par Claudette Marlin: mardi, de 10 h à 12 h, mercredi, de 14 h 30 à 17 h 30 et vendredi, de 14 h 30 à 18 h 30, à la maison paroissial (première maison à l'entrée du bourg de La-Roche-Vineuse, côté Mâcon). Tél./Fax: 03 85 37 65 17 – paroisse.saintvincent@gmail.com









14 Chrétiens en Val Lamartinien Décembre 2018